



**PRÉFECTURE  
DE POLICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction des usagers  
et des polices administratives**

Sous-Direction des Polices Sanitaires,  
Environnementales et de Sécurité  
Bureau des Polices de l'Environnement  
et des Opérations Funéraires  
Nos réf. : T 18-019  
Affaire suivie par : Pascale DUCLOS

Paris, le 04 AOÛT 2023

**DECHETS  
EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE COLLECTE ET DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DECHETS**

**RECEPISSE DE DECLARATION  
N° T 18-019**

**Le préfet de Police,**

Vu le Code de l'Environnement et notamment son livre V – Titre IV - chapitre 1<sup>er</sup>, relatif aux déchets et ses articles R.541-50 et suivants, relatifs à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de collecte et de transport par route de déchets dangereux et non dangereux.

Délivre à la société « **HT&BT SERVICES** » dont le siège social est situé 21bis, **rue du Simplon à Paris 18<sup>ème</sup>**, enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le numéro **532 149 143** récépissé de sa déclaration du **02 août 2023**, relative à son activité **de collecte et de transport par route de déchets dangereux et non dangereux**.

La validité de ce récépissé est de **cinq ans** à compter de sa date de délivrance. Il doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle.

Pour le préfet de Police et par délégation,

L'adjointe à la cheffe de pôle air, police animée et opérations funéraires

**Alexa PRIMAUD**